



Audioconférence du 9 avril 2020

Remontées, questions et propositions de la CFDT Fonctions publiques

Demandes générales

- ✓ Tout d'abord, à la liste des agents exposés et exigeant des **attentions particulières** (hôpitaux, EHPAD, centres de santé, services infirmiers à domicile, sécurité, propreté, ... la CFDT appelle l'attention sur les assistant.e.s familiaux-ales qui sont 24h/24h avec leurs enfants fragilisés (dès avant le Covid-19) et qui présentent des signes inquiétants quant à leur capacité à supporter la situation.
- ✓ La CFDT souhaiterait pouvoir disposer d'**informations statistiques** par versant sur la répartition des effectifs (présents, en télétravail, en ASA, en arrêt maladie). Pour le versant État, les données seraient utilement doublées de l'information "hors enseignants".
- ✓ Où en est-on de la mise en œuvre des **annonces du Président de la République** qui doivent concerner l'ensemble des agents mobilisés ? Les délais de mise en œuvre sont inacceptables. Et l'attachement des employeurs territoriaux à leur liberté de mettre en œuvre ou non les annonces du Président de la République, outre qu'elle peut paraître choquante, devrait se traduire par une délibération obligatoire de la collectivité. Ainsi, leur décision serait assumée sans que personne ne puisse s'exonérer de sa responsabilité.
- ✓ Des inquiétudes persistent sur les **vacataires** (dans la FPT) et sur les situations spécifiques du type emploi étudiants dans les universités. Comment faire appliquer les instructions demandant à ce que les contrats ne soient pas rompus et soient renouvelés aux dates prévues ? Les difficultés à obtenir de l'ensemble des employeurs territoriaux qu'ils soient socialement responsables persistent. La CFDT rappelle son souhait qu'aucune rupture de contrat n'intervienne pendant la période de confinement, que les agents soient payés sur la moyenne des 3 ou 6 derniers mois. Une interpellation sera d'ailleurs adressée en ce sens aux employeurs territoriaux. La CFDT regrette encore une fois que la libre administration des collectivités soit un obstacle à l'application et au respect des demandes et directives établies par l'État dans la période.
- ✓ **Contractuels** : Sur le versant État, la réforme des établissements d'enseignement supérieur se poursuit (avec la fin des COMUE, notamment) et des agents se retrouvent en difficultés du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le versement de paies et indemnités de licenciements pour les contractuels (cas signalés à Bordeaux, par exemple).
- ✓ Le nombre d'agents atteints du coronavirus augmente, et la réponse sur la reconnaissance en **maladie professionnelle** (ou tout autre dispositif apportant les mêmes garanties et soutiens) serait un signal positif envoyé à leur égard et malheureusement aussi à celles et ceux qui risquent de suivre...
- ✓ Les **arbitrages sur les congés** sont toujours attendus, voire redoutés. La CFDT Fonctions publiques souhaite, que comme dans le secteur privé, les mesures prises fassent l'objet d'une négociation débouchant sur un accord avec les organisations représentatives aux niveaux adéquats.

Suites des audioconférences précédentes

- ✓ Malgré les premières livraisons de **protections** promises aux agents, dans certains secteurs les masques et sur-blouses manquent encore. Il faut en tenir compte et annoncer, assumer qu'il convient de surseoir à certaines tâches (entretiens des espaces verts, fauchage, ... tout ce qui ne relève ni de l'urgent ni de l'essentiel).
- ✓ La CFDT souhaite que des précisions soient apportées à la fiche de la DGAFP sur les **instances médicales** : la CFDT revendique que, à partir du moment où il y a une demande de l'agent et de son médecin traitant pour une reprise à temps plein, temps partiel thérapeutique

compris, le gestionnaire doit positionner l'agent à temps plein et le rémunérer en conséquence sans attendre l'avis du comité médical pour la reprise. Dans la période, il serait très mal venu de rajouter des difficultés financières à des problèmes de santé. C'est la situation la plus favorable à l'agent qui devrait être recherchée et retenue.

✓ Sur le **télétravail**, où en est-on des envois de matériel annoncés ? Plus largement, le télétravail étant devenu la règle, de nombreuses questions se posent. Notre courrier est toujours en attente d'une réponse.

✓ Le télétravail n'exclut pas certains **déplacements** exigés par l'employeur. Ainsi, des agents confinés se voient contraints d'effectuer des déplacements longs entre leur résidence familiale et leur lieu de travail, sans **prise en charge des frais** ni de déplacements ni de repas au prétexte qu'il n'y a pas de changement de résidence familiale ou administrative. Si le décret du 7 avril (qui est une mesure positive pour les agents) ouvre la possibilité de prise en charge des repas au titre des frais de mission, il devrait en être de même pour les frais de déplacements. Des agents de la FPH ont également vu leur lieu de travail déplacé au sein d'un même GHT, d'un établissement à l'autre. Là encore, l'absence de changement de résidence administrative les exclut de la prise en charge des frais de déplacement.

✓ Quel que soit le versant, les mesures d'**action sociale** doivent se généraliser, notamment sur les secours, sur les aides à la garde d'enfants. Sur les gardes d'enfants, les demandes persistent pour que les dispositions mises en œuvre pour les enfants des personnels soignants soient élargies aux autres métiers mobilisés.

✓ Sur les **rémunérations** : la CFDT avait déjà appelé votre attention sur les primes qui varient selon le présentisme. Nous souhaitons très expressément que les ASA Covid-19 ne puissent pas être comptées comme absences.

✓ **Agenda social** : la CFDT note que plusieurs de ses observations antérieures ont été prises en compte : trois réunions sur les comités sociaux et deux réunions sur l'architecture des CAP (alors que le précédent agenda ne comportait qu'une réunion commune sur les deux sujets), un CCFP en juin, un rendez-vous salarial, un GT PSC, une concertation PST clairement identifiée et programmée. En revanche, la CFDT alerte sur le nombre de réunions programmées les après-midis, ce qui peut poser des problèmes aux usagers des transports, particulièrement en cas de déconfinement progressif. Nous souhaitons que cette programmation soit rééquilibrée.

✓ Nous sommes toujours en attente de précisions sur les grandes lignes du **PST** : ont-elles été présentées au Premier ministre (prévu le 30/3 au calendrier initial) ? Si oui lesquelles ? Peut-on attendre un retour des contributions envoyées ? Sur le projet d'agenda social reçu :

✓ Sur l'**accueil des enfants de personnels** prioritaires : comment tenir compte de l'impact sur les organisations familiales de la garde qui s'exerce les week-ends ?

✓ Par ailleurs, la demande que les enfants de pompiers, policiers et autres personnels requis puissent vraiment être gardés en tous points du territoire (et donc que la liste du ministère de la santé soit élargie) est toujours sans réponse claire à ce jour.

✓ À l'État, les **lignes directrices pour les congés** envoyés par la DGAFP, en laissant la possibilité de décider aux supérieurs hiérarchiques directs, risquent d'entraîner une assez forte hétérogénéité, susceptible d'entraîner des difficultés marquées dans les services.

Alertes spécifiques

✓ La crise sanitaire mondiale génère une crise économique dans de nombreux pays. Il est donc à craindre que nombre de familles ne soient plus en capacité d'honorer les frais de scolarité dont elles s'acquittent, soit 60 % du financement du réseau de l'AEFE. Or, sans la participation financière des familles, la survie des établissements et les rémunérations des personnels d'éducation seront menacées. Il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour sauver le réseau d'établissements français de l'étranger.

✓ Dans les **DDI**, la CFDT souhaite que des consignes soient données et partagées pour l'ensemble des agents : cellules psychologiques, moyens de protections, recours au télétravail comme modalité première.